Les Commissaires de l'avenue de l'Esplanade.

La réunion annuelle de la Commission de l'avenue de Esplanade, a eu lieu hier soir, au local de la compagnie d'assurances des Marchands sous la présidence de M. Paul Capdevielle.

Assistaient à cette réunion: MM. J. Numa Augustin, Trumpy, Larousini, Schneider, Lanaux, Gardner, Thibaut, Baldwin, et l'Hon. Louis Cucullu, conseiller municipal.

Le secrétaire a annoncé qu'il essayait de collecter des contributions volontaires des résidents de l'avenue, et n'y avait jusqu'ici que partiellement réussi.

M. Gardner, président du Comité Exécutif, a fait un rapport verbal au cours duquel il a suggéré que des arbres additionnels soient plantés le long de l'avenue, que tous les arbres soient blanchis à la chaux, et que l'avenue soit nettoyée à l'endroit où viennent de se terminer des travaux de pavage.

Une résolution a été adoptée à cet effet.

M. Cucullu a appelé l'attention de l'assemblée sur son opposition, au conseil, à la façon mauvaise dont se fait le nouveau pavage. Il espère avec le temps arriver à ces fins.

Le secrétaire a demandé l'autorisation de faire des démarches auprès de l'avocat de la ville pour obtenir que certains propriétaires de l'avenue, entre les rues Dupré et White, soient forcés de paver leurs trottoirs.

L'élection des officiers a eu lieu comme suit: Paul Capdevielle, président; H. Larousini, vice-président; Lamar C. Quintero, secrétaire et trésorier.

Le président a nommé le comité exécutif suivant: MM. Caspar Trumpy, président; L. H. Gardner, James Thibaut, Denis Lanaux et P. A. Lelong.

M. E. H. McCaleb a été élu membre de la Commission pour y combler une vacance, puis la séance a été levée.

Une décision importante.

Le juge George H. Théard, de la Cour Civile de District, a été appelé, hier, à donner une décision dans une affaire de haute importance pour les actionnaires des corporations de notre Etat.

M. Joseph L. Bourdette demandait que la Compagnie du Gaz de la Nouvelle-Orléans fut mise en demeure de lui montrer un état de situation accusant son actif et son passif, et la forçant à lui montrer la liste de ses actionnaires et ses livres de transfert d'actions.

M. Bourdette fondait sa demande sur son droit constitutionnel, disait-il; et la compagnie basait son refus sur l'omission de M. Bourdette de lui avoir fait sa demande formellement, et sur ce qui lui paraissait être de la curiosité de la part de M. Bourdette.

Il a été prouvé au cours des débats que les actions de la corporation se vendaient sur le marché à un prix réduit et que le bruit courait que les officiers de la compagnie étaient ceux qui vendaient les actions. C'est alors que M. Bourdette a voulu se prévaloir de son privilège.

La décision du magistrat a été favorable à M. Bourdette.

MM. Clegg & Quintero étaient les avocats du demandeur.

Les voleuses de bicycles arrêtées.

Ces jours derniers nous rapportions les détails d'un vol de deux bicycles, commis dans l'établissement du Pope Mf'g. Co., avenue St-Charles 1759.

Deux jeunes filles, une âgée de 28 ans et l'autre âgée de 12, se sont présentées, le 27 du mois dernier, au magasin de Pope et ont loué deux bicycles évalués à $100 chacun.

Depuis lors elles n'avaient pas été revues. Dimanche soir, Mme E. J Williams et sa fille Florence ont été arrêtées sur l'instigation de F. Harold Baghi, un employé de la Pope Mfg Co.; mais ces dernières n'ont éprouvé aucune difficulté à prouver, hier matin, leur innocence et le juge Finnegan les a acquittées.

Hier après-midi, les agents de police Kifer et Walsch se trouvaient sur l'avenue St-Charles, lorsqu'ils ont aperçu une fillette répondant au signalement donné à la police, depuis plusieurs jours.

L'officier Kiser s'est approché et après l'avoir interrogée a été convaincu de sa culpabilité.

L'enfant a déclaré qu'elle s'appelait Lulu Walker et qu'en compagnie de sa sœur Cecilia, elle a commis le vol en question.

Les agents de police se sont alors rendus à la résidence de cette dernière, rue Baronne, 4611, et l'ont mise en état d'arrestation.

Les deux bicycles ainsi qu'un troisième volé, samedi dernier, dans l'établissement de Louis Garcia, de la Champion Bicycle Company, ont été retrouvés.

Mme Williams, qui a passé la nuit de dimanche, en prison avec sa fille, déclare qu'elle intentera un procès en dommages contre la Pope Mfg Co.

Écoutez!

Il y en a qui naissent avec de beaux cheveux, d'autres qui en acquièrent, mais il n'y en a pas auxquels il en pousse de force. Ceux qui acquièrent une belle chevelure font généralement usage de cette préparation favorite pour les cheveux et le cuir chevelu,

La Vigueur des Cheveux d'Ayer

La Tombe du Père Turgis.

Les lignes qui suivent ont paru dans notre édition de dimanche dernier; nous les reproduisons en corrigeant quelques erreurs typographiques qui s'y étaient glissées.

Ces lignes ont encore aujourd'hui et peut être plus que dimanche, leur raison d'être.

Avec les premiers jours d'avril, nous revient, chaque année, le souvenir d'un glorieux événement.

N'y a-t-il pas de l'impiété, cependant, à trouver glorieux un événement qui plongea dans le deuil tant de familles, qui ravit à tant de jeunes gens des lendemains heureux?

C'est la bataille de Shiloh, on l'a deviné, que nous voulons rappeler, bataille qui, si elle eut, hélas! ses rayons et ses ombres, permit à plus d'un Louisianais de faire preuve d'héroïsme.

Et tandis que nos soldats se jetaient têtes baissées dans la mêlée, il y avait au milieu d'eux un homme armé d'un simple croix, et qui, lui aussi, se conduisait vaillamment, priant, assurément, pour le triomphe de notre drapeau, mais implorant en même temps la miséricorde du ciel pour l'ennemi.

Cet homme était le prêtre modèle que tous ceux de notre génération ont connu et vénéré; l'aumonier qui durant quatre ans vécut pour ainsi dire, sur les champs de bataille, bravant mille morts pour remplir la sainte mission qu'il s'était donnée de sauver des âmes.

Les survivants de Shiloh nous le représent dédaigneux des obus, de la mitraille, et penché sur les mourants pour leur faire entendre des paroles de consolation, des paroles toutes paternelles chargées d'affection, comme un doux cantique berçant, apaisant leur agonie, et leur donnant des visions paradisiaques.

Avril, écrivions-nous au début de ces lignes, nous ramène le souvenir de Shiloh; mais à ce souvenir est lié d'une façon indissoluble celui du soldat du Christ qui repose au fond de l'Avenue Esplanade sous un tertre gazonné que chaque année de pieuses mains vont fleurir.

C'est aujourd'hui que revient la touchante cérémonie, une véritable fête des Morts instituée par le patriotisme.

Cette année encore, la décoration de la tombe du Père Turgis a été confiée à une de nos Créoles les plus zélées, les plus patriotes, Mme Jos. A. Hincks. C'est à elle que l'Association de l'armée du Tennessee est encore allée, sachant que nulle ne s'acquitterait de ce soin avec autant de piété, autant de dévouement.

Mme Hincks aura à ses côtés ces deux filles qui, tôt le matin, se rendront à la tombe pour recevoir les fleurs qui y seront envoyées.

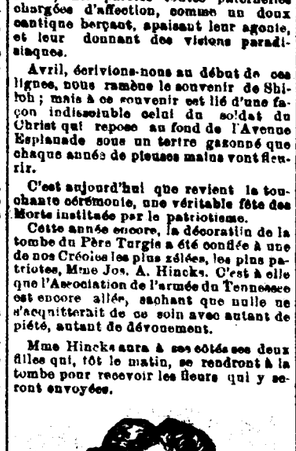

REV. P. de LA MORINIERE.

Le Rév. Père de La Morinière, l'orateur éminent que tous nous connaissons, retracera à grands traits la carrière du Père Turgis.

Oui, s'il y a des noms qui ont un rayonnement, il y en a aussi qui sont entourés d'un doux nimbe, ceux d'hommes comme le père Turgis qui ont bien compris et rempli leur vocation ici bas, et qui dans le sommeil de l'éternité possèdent les jouissances d'outre-tombe.

L'humble croix qui surmonte le tertre du prêtre-soldat a son auréole de gloire.

La lettre qu'on lira plus bas, dit mieux que les lignes qui précèdent, ce qu'était le héros en soutane à Shiloh et dans toutes les grandes luttes de la Cause Perdue.

M CHARLES LAUDUMIEY.

Nouvelle-Orléans, 3 avril 1897.

Monsieur le Rédacteur de l'*Abeille*.

Cher Monsieur,

Je viens, encore une fois, abuser de l'hospitalité de vos colonnes, pour vous prier de faire savoir à vos lecteurs que la cérémonie annuelle de la décoration du tombeau du Père Turgis aura lieu, comme de coutume, au cimetière St-Louis, le mardi, 6 avril, à midi précis.

A cette occasion, le Rév Père de la Morinière a bien voulu se charger de prononcer quelques paroles, aux personnes présentes; et la Compagnie du Capitaine Lamothe rendra les honneurs militaires à la dépouille mortelle du père Turgis.

Tous les ans, nous voyons s'éclaircir peu à peu, le nombre de ceux qui ont connu le chapelain du 30ème de la Louisiane; mais son nom qui fait partie de l'Histoire des troupes de la Louisiane, dans notre guerre civile, mérite bien que ceux qui lui survivent, lui rendent les honneurs dûs à sa mémoire. C'est dans ce but, et afin de perpétuer son souvenir, que l'Association de l'Armée du Tennessee se fait un devoir de veiller à l'entretien de sa tombe, et nomme un comité spécial pour le représenter le 6 avril de chaque année, jour consacré à la décoration des tombes des soldats confédérés.

Madame Jos A. Hincks, comme d'habitude, s'occupera de ce détail, avec l'habileté et le zèle qu'elle apporte dans toutes les œuvres charitables qu'elle entreprend.

Les personnes qui désirent envoyer des fleurs, trouveront avant midi, près du tombeau, le comité qui sera heureux de les recevoir.

Nous désirons aussi solliciter la présence, ce jour-là, de tous ceux qui ont connu le Père Turgis, et qui ont gardé le souvenir de son courage et de son dévouement pour les soldats Louisianais; et nous avons l'espoir que notre appel sera entendu, et que nos efforts pour perpétuer sa mémoire auront un résultat heureux.

Recevez, M. le rédacteur, mes etc., etc,

CHS. LAUDUMIEY,
Chairman.

MEMBRES DU COMITE.

Chas. Laudumiey, chairman; Jos. A. Hincks, Honoré Floste, A. Lipinski, F. H. Guillot, Auguste Maurras, Joseph Corneille, Frank Webre et O. Schaydre.

Fils des Vétérans—J. Numa Augustin, Chas. H. Clark, Hy J. Frémaux, U. E. Norès, T. J. Renaud et Leonidas P. Vinet.

Affaire de la American National Bank.

DEUXIEME SEMAINE.

CONTINUATION DES DEPOSITIONS.

Il y a eu, hier, juste une semaine, que le procès des officiers de la Banque Nationale Américaine a commencé.

A 10 h. 1/4 du matin, le juge Parlange, toujours exact, montait sur son siège. Les douze jurés étaient présents. Aucune trace de fatigue chez eux. Ils avaient pu sortir, la veille, dimanche, voir la situation du fleuve devant la ville, visiter les levées ou du moins une bonne partie d'entr'elles, sous la conduite du marshal Alcée LeBlanc qui, après les avoir promenés en char-à-bancs jusqu'à Carrollton, leur avait fait servir un dîner de gala—ce que ces messieurs méritaient bien. Ils semblaient, hier, être en bonne santé et en belle humeur. Après les formalités d'usage au commencement de chaque séance, l'audition des témoins est reprise.

On appelle M. S. O. Thomas, déjà entendu. Quand il avait comparu la première fois, il n'avait pas les chèques escomptés pour la maison Thos. H. Underwood et Cie, Thos Underwood ne les avait pas nonplus. Comme on l'avait prié alors de se mettre à leur recherche pour qu'ils puissent faire partie des pièces au procès, il vient, cette fois, les offrir à la cour. Nécessairement, la défense fait objection à leur production, toujours pour la même raison: ils n'ont aucun rapport avec le procès. La cour passe outre.

Voici ces chèques:

Chèque tiré le 10 décembre 1894 sur la Banque Nationale de la Louisiane, à l'ordre de J. O. Bigelow et Cie, $7,802 44, en paiement d'un billet de $8,000.

Chèque tiré le 12 décembre 1894 sur la Banque de l'Union, à l'ordre de J. O. Bigelow, de $706 84, en paiement d'un billet de $720.

Chèque en date du 3 avril 1895, tiré sur la Banque de l'Union, à l'ordre de Bigelow, pour $3,927 80 en paiement d'un billet de $4,100

Chèque du 17 avril 1893, tiré sur la Banque de l'Union—$7,684 22, en paiement de $8,000.

Chèque en date du 21 mai 1895, tiré sur la Banque de l'Union, à l'ordre de Bigelow, $696 34, en paiement d'un billet renouvelé de $720.

Chèque du 6 novembre 1895, sur la Banque de l'Union, à l'ordre de Bigelow—$12,352 16, en paiement de billets renouvelés de $8,000, $4,100 et $720.

M. Henriques montre un billet de $5,000 et demande au témoin qui a escompté ce chèque et où il est. Le témoin répond que le billet a été escompté par la Banque Nationale de la Nouvelle-Ibérie, et qu'il l'a en sa possession.

M. Thomas est évidemment un homme d'affaires sérieux qui ne se laisse pas troubler par les mille et une questions qui lui sont adressées, et qui sait tenir tête à ceux qui s'imaginent l'intimider.

On appelle M. B. Bigelow, on le rappelle, était sur la sellette, samedi, lors de l'ajournement. Il subit, cette fois, le contre-interrogatoire de la défense.

Il déclare avoir été absent 3 mois, l'été de 1893. Pendant ce temps-là, Claude Smith conduisait les affaires de la maison qui étaient des affaires de routine. Il s'agissait simplement de placer les sécurités.

A partir du jour où Claude a été partenaire de la maison, il ne s'est plus occupé directement des affaires de la maison avec les accusés; il n'en savait que ce que lui en disait Smith.

Les transactions se faisaient toujours par chèques; il y a très peu de comptant dans ces sortes d'affaires. Les marges se paient par chèques.

Le témoin ajoute qu'il n'a jamais eu de relations personnelles avec Underwood. Il ne l'a jamais vu à son bureau; il ne s'est jamais rendu au bureau de Underwood.

Les dividendes de la banque ont été, pendant 4 à 5 ans, payés, chaque année; il ne se rappelle pas les chiffres; mais ils étaient payés à la personne à qui appartenaient les actions, d'après les livres de la banque.

Admettons, lui demande M. Clegg, qu'un billet soit hypothéqué à 85 pour cent de sa valeur, et que le dividende soit de 7 pour cent, le dividende paierait-il l'intérêt sur un billet qui est à 6 pour cent d'intérêt?

Oui, répond-il.

Sur la présentation de M. Gurley, il reconnaît un chèque comme provenant de sa maison. Tout le monde examine ce chèque qui est en date de 1891, tiré sur la Banque de l'Union, payable à Thos H. Underwood; il est de $5,575 et signé par Claude Smith, par procuration de J. O Bigelow.

La défense fait objection. La cour passe outre; la défense fait ses réserves.

On appelle encore une fois Geo. Smith. On se souvient que, à la dernière séance, la défense s'était opposé à ce que le témoin G. Smith, pût se rafraîchir la mémoire par l'examen des livres. M. Gurley demande que la cour règle cette question.

Le juge interroge alors le témoin sur les entrées en question. Le témoin répond que les entrées étaient régulières, comme se font toutes les affaires de ce genre; que c'est lui qui les a faites, de sa main propre, qu'elles sont correctes. La cour ordonne alors qu'elles soient admises comme pièces au procès. La défense objecte et fait des réserves.

Sur la demande de M Gurley, le témoin examine sur les livres de souches l'entrée du 13 janvier 1873, de $2 580. M. Beckwith objecte; la cour passe outre et l'examen continue: un chèque a été reçu de M. Thos H. Underwood et Cie pour 20 actions de la banque. Il y a eu aussi une entrée le 2 avril 1893; il a été reçu un chèque de $572 72 de Thos H. Underwood comme intérêt des emprunts. Le juge Beckwith continue à objecter. Il voudrait que le témoin se rappelât toutes ces transactions sans consulter aucun livre. Une discussion assez obscure s'engage pour savoir à quel point l'examen d'un livre peut rappeler tous les détails d'une transaction. Le témoin déclare que l'entrée lui rappelle un souvenir général d'une transaction; mais il ne peut entrer dans tous les détails que s'il a sous les yeux le contrat même.

Le juge Parlange demande à M. Gurley de changer cette façon d'interroger. M Gurley, insistant, le témoin lui déclare qu'il lui est impossible, en se rafraîchissant la mémoire, au moyen de l'inspection des livres, de constater quelle est précisément la transaction dont il s'agit. Tout ce qu'il peut dire, c'est que l'entrée en question est relative à un chèque reçu pour intérêts.

On passe à l'examen d'une entrée du 27 avril 1893 et de la main de Smith. Il est de W. W Grant—$2,500 pour un achat d'actions de la Banque Américaine.

Un certain nombre de chèques étaient pour intérêts, achats de stock, couvertures de marges. Les montants ont varié de $73 à $11 950; quelques uns au nom de W. W. Girault; d'autres, au nom de Thos Underwood et Cie.

Il y a l'entrée d'un chèque de $340, de Thos. H. Underwood et Cie pour le compte de Wm. Girault pour une opération sur les bons 4 pour cent de la Louisiane;

Et une autre, du 1er octobre 1893, de $22.11, au compte de H. Gardes pour à comptes d'intérêts.

Pendant plus d'une heure, le témoin Smith fait des constatations du même genre pour différentes transactions.

C'est alors qu'a lieu la suspension de la séance.

La séance de l'après-midi, est absolument sans intérêt. On passe en revue des centaines d'opérations faites par Thos. H. Underwood et Cie, avec la maison Bigelow. Il faut citer, cependant, un grand nombre de transactions pour achats de coton;

Du 21 octobre 1895, deux chèques de Thos H. Underwood et Cie; l'un de $1,500, pour achat de coton; l'autre, de $2 000, pour couvrir des marges sur 1000 balles délivrables en janvier.

Du 22 octobre, chèque de $500 pour paiement de marges sur les mêmes balles de coton.

Du 5 novembre, chèque de Underwood et Cie de $1,000 pour le compte de Girault, en paiement des marges sur les 1,000 balles délivrables en janvier.

Le 9 novembre, Girault paie $1,360 sur des marges de coton.

Le 18 novembre, paiement de $1,376 pour marges de coton.

Ces chèques étaient signés par Thos. H. Underwood et Cie, de la main de Girault et tirés sur la Banque Américaine

On lit également des entrées pour achat de stock de brasserie et escomptes de billets par Girault et Underwood.

Le témoin examine ensuite les chèques dont voici les montants: $5,000—$424 25—$568 27—$2797—$221.88, tous déposés à la Banque Nationale de la Nouvelle-Orléans, au crédit de J. O Bigelow et Cie, pour opérations faites le 8 avril 1896; le 20 avril 1896: $296 25—18 avril, $12654—29 avril 1896, $11,069, le tout tiré sur la banque Américaine et signé par la maison Thos H. Underwood, pour à comptes sur les différentes opérations de courtage et portant la signature W. W. Girault.

M. Smith a quitté la maison S. O. Bigelow le 13 mai 1896 et a été remplacé par M. Vienne dans la tenue des livres.

M. G. T. VIENNE EST APPELE.

M. Vienne, employé par la maison Bigelow depuis 1891, a pris ensuite la succession de M. Smith: il est prié par M. Gurley de continuer l'examen des livres commencé par M. Smith. Voici les montants et les dates qu'il cite: 15 juillet 1896, $20 pour compte de courtage, emprunts et intérêts sur $5 000;

Le 29 juillet, $265 70 pour intérêt sur l'emprunt de $5,000.

Le 25 juillet, $365 pour courtage et emprunt.

Le 19 janvier 1896, $2,000; ne se rappelle pas l'objet de cette transaction.

Il est assez tard, la cour s'ajourne à demain; mais auparavant, le juge dit aux jurés qu'il souhaite qu'ils aient besoin d'exercice. Il a donc prié M. Alcée LeBlanc de les accompagner, le soir même, dans une promenade à travers la ville. Il tient à ce que ces messieurs aient à souffrir le moins possible de la détention à laquelle ils sont condamnés.

Lettre B.

Un correspondant, M Paul Cassan, nous fait observer la coïncidence curieuse que presque toutes les personnes mêlées à l'affaire des deux jeunes gens qui viennent de mourir sur l'échafaud dans la paroisse Lafayette, ont des noms commençant par la lettre B: A et E Blanc, meurtriers; M Begnaud, victime; L. Bronssard, shérif; Col. Boudreau, planteur; Gus. Balan, H Banton, les premiers sur lesquels ont plané des soupçons; C Breaux, avocat; R Baular, prêtre; M. Bill et H. Bode, députés-shérifs.

Attaqué.

Hier soir à huit heures et demie, Edward F. Watkins, couleur, domicilié rue Marais, 2324 passait à l'angle des rues St Claude et Espagne, lorsqu'il a été attaqué par un nègre du nom d'Isaac Eaton, qui l'a blessé deux fois, avec un rasoir, à l'épaule droite. Eaton s'est enfui, mais son signalement a été donné à la police.

BOUTONS

Taches de Rousseur, Pustules, Impuretés, Eczéma, Teigne, Dartres, et toutes les autres maladies de peau, absolument guéries par l'

ONGUENT D'HEISKELL

Prix 50c la boîte.

Si vous voulez avoir la peau douce, unie, saine et exempte de toute imperfection, servez-vous constamment du

SAVON D'HEISKELL

Prix 25 cts. Échantillon gratuit contre reçu d'un 2 cent. pour port.

SOMERTON, HOLLOWAY & CO., Philadelphie.

HOTEL DE VILLE.

A L'ARTICLE DE LA MORT.

M. P. J. Glynn, sergent d'armes du Conseil de Ville, est mourant chez lui, No 2116 rue Baronne. Ses fils ont été appelés, hier, auprès du vieillard moribond, tels qu'ils prodiguent leurs soins.

LA NOUVELLE BLACK MARIA.

L'entreprise de la construction d'une voiture, dite "Black Maria" avait été confiée, comme on le sait, par soumission, à M. Frank Brinker, de la Nouvelle-Orléans. Le véhicule est achevé; il vient d'être livré à M. J. W. Murphy, commissaire de police et des édifices publics. M. Murphy dit qu'il est parfait sous tous les rapports.

M. A. Brittin, président du comité de finances, a fait connaître à M. De-Grange, président du Bureau du Feu, que sur l'avis de l'avocat de ville, il n'approuvera que l'allocation mensuelle qui revient au Bureau, après déduction du salaire du secrétaire, attendu que M. Moulin a été nommé illégalement.

Mike Flynn, membre du Bureau du Feu, est allé faire un voyage à New York; il sera de retour dans une dizaine de jours.

LE COLONEL THORPE DE NOUVEAU A SON POSTE.

Le col. Thos. H. Thorpe, secrétaire du maire, était hier, à son bureau, recevant tous ceux qui venaient le trouver avec sa cordialité habituelle.

COMITÉ DE FINANCES.

Le Comité de Finances s'est réuni, hier, sous la présidence de M. Brittin.

Présents: MM. Meader, Ricke, Claiborne.

Les soumissions pour la fourniture de l'ameublement de la nouvelle cour et de la prison d'Alger ont été reçues.

Les voici:

H. Uteff, $2.118; Marie et Hiney, $2 608; A A. Andrews et Cie, $2,300; Chas Menard, $985; Geo. Lhote et Cie, $1,025.

Motion est faite de présenter une ordonnance à la prochaine séance du Conseil, pour l'acceptation des plus basses soumissions.

On passe aux soumissions pour la fourniture de charbon au Département des travaux publics, soumissions qui ont été communiquées au comité, au dernier meeting.

Les soumissionnaires étaient Grote et Walsh et la Compagnie Galloway. Malgré une protestation de la maison Galloway, la fourniture est, sur la proposition de M. Claiborne, adjugée à M. Walshe.

Pour la fourniture du pain à la police et aux édifices publics, la soumission de $250 par mille livres est acceptée.

Pour la fourniture des coquilles, la soumission de Franchina est acceptée au taux de 10 cents le baril.

La soumission pour la construction de trottoirs sur la rue Saratoga est accordée à P. Marnan au taux de $1 10 la yarde carrée.

Rapport favorable sur l'ordonnance de M. Herberger, autorisant le contrôleur à émettre des warrants en faveur des commissaires du Pare Jefferson pour les années 1895 et 1896, à l'échéance voulue.

La communication de M. E. L. Bemis, relativement à la nouvelle distribution des lampes électriques, est acceptée. Il est convenu que la dépense ne dépassera pas $5,000.

Rapport favorable sur l'ordonnance Hellman, qui demande que l'on prenne $500, sur le fonds de réserve de 1893, pour les réparations de la rue Poydras.

Rejetée la pétition de McDermott demandant le remise d'un bon forfait de $250.

M. J. H. Kellar était offert gratuite à la ville d'un morceau de terre, pour y installer une machine à vapeur, dans le 4me District. Rapport favorable.

M. Mauberret présente au comité une réclamation pour le paiement des bills d'élection. Sa réclamation est de $3,600; elle est réduite par le comité à $1 950. M. Mauberret proteste.

Rapport favorable sur la requête de M. Anderson pour que l'on demande publiquement des soumissions pour le pavage en briques des trottoirs de la rue Royale, de Lafayette à Pologne.

Rapport favorable sur l'ordonnance de M. Brittin pour l'achat d'un emplacement pour établir une machine à vapeur dans le 7e district.

COMITÉ DES AMÉLIORATIONS PUBLIQUES.

Le Comité des améliorations publiques s'est réuni, hier soir, sous la présidence de M. Leahy.

Présents: MM. Lochte, Story, Hirsch et Holderith.

La pétition de M. A. B thancourt, demandant à établir une forge rue Kerlerec, entre Royale et Chartres, a été mise de côté; elle ne portait pas au nombre suffisant de signatures.

Rapport favorable sur une protestation contre John A. Grehan qui exploite une machine et une chaudière à vapeur, au No 2125 de la rue Calliope.

Rapport favorable sur l'ordonnance de M. Lochte, amendant celle No 9312, relative aux commissaires de l'avenue de Carrollton.

Une protestation relative à un atelier de charronnage, établi sur un coté de Lee Circle, a été mise en réserve. La commis a été requis de notifier à M. Frank McGloin de comparaître devant ce comité à ce sujet.

Enfin, rapport favorable sur la pétition de Fred Meyers, demandant à faire marcher une machine à vapeur, au coin des rues Liberté et Seconde, pour un chantier de bois.

COMITE D'ORDRE PUBLIC.

Ce Comité s'est réuni, hier soir, sous la présidence de M. Dreyfous. Présents, MM. Guillaud, Clark, Marmouget.

Rapport favorable sur l'ordonnance accordant à James S. Brewer la permission d'exploiter une buvette, coin Dauphine et Charbonnet.

Rejetée, l'ordonnance de M. Herberger accordant à Ch. G. Fletcher la permission d'exploiter une buvette et une épicerie, 2413 rue South Robertson.

Rapport favorable sur la pétition accordant à Jacobs et Cie la permission d'établir une buvette 102, rue Howard.

La pétition de Pierre Domes relative au privilège d'établir une buvette, est l'objet d'un rapport défavorable, sur la demande de l'avocat de ville.

L'ordonnance de M. Eike, par requête, accordant à Charles Seaner la permission d'établir une buvette et une épicerie, coin Dorgenois et St-Pierre, est l'objet d'un rapport favorable.

LE FLEUVE.

Le Delta en danger.

La Proclamation du gouverneur Foster.

La Situation devant la Ville et au-dessus.

La crise que nous traversons et dans laquelle nous a jetés la crue extraordinaire du fleuve est vraiment effrayante.

Ce n'est pas seulement la Nouvelle-Orléans, ce n'est pas seulement la haute et basse Louisiane qui sont menacées, mais tout le Delta du Mississipi. Malgré toutes les crevasses qui se sont déclarées, malgré toutes les inondations qui ont eu lieu, à droite et à gauche du cours principal, l'eau monte toujours.

Le Gouverneur vient de jeter le cri d'alarme et de lancer une proclamation que nous ne saurions assez approuver. Il demande que, toute affaire cessante, tous les hommes valides et disponibles courent aux levées et se mettent énergiquement à l'œuvre pour les sauver. Il ne s'agit pas de discuter sur la valeur de tel ou tel système, sur ce que l'on eut pu ou dû faire; il faut agir. Il faut sauver ce qui existe, et le sauver, coûte que coûte et n'importe comment. Les ingénieurs du gouvernement général, les ingénieurs d'Etat, les chefs des différents districts de levées, entourés de leurs aides, sont à l'œuvre. Ils connaissent leur métier. Courons à leur secours, prêtons leur l'aide énergique dont ils ont besoin dans cette terrible crise et peut-être sortirons-nous victorieux de la lutte. C'est notre vœu le plus cher.

L'état du fleuve à la Nouvelle-Orléans et dans les environs est toujours menaçant. On conçoit donc que l'anxiété soit grande parmi la population et que l'on se porte en foule vers les levées pour se rendre compte de la situation. Ce qui émeut le plus les curieux, c'est le petit lac qu'a formé l'eau du fleuve en face du Marché Français, en s'y infiltrant par dessous les quais.

Cependant la masse commence à se resserrer un peu.

Jusqu'ici, il ne s'est produit aucune brèche, ce qui prouve que nos levées sont solides et à l'épreuve des plus grandes crues.

On a, d'ailleurs, construit à la hâte, de petites levées provisoires qui suffiront à arrêter les eaux, qui autrement, pourraient parfois passer par dessus la crête des quais.

La marque au dessus de l'étiage était, hier matin, de 17 6; or, samedi, on accusait 17.7, et avant-hier soir, 17 8. Il y a donc une baisse de deux dixièmes, depuis deux jours. Il y a, par conséquent, lieu de croire que le fleuve a atteint sa plus grande hauteur et qu'il ne montera plus davantage. Ce qu'il y a de remarquable, c'est que, étant donnée la situation telle qu'elle est à Donaldsonville, à Baton Rouge et sur d'autres points, au dessus de la ville, le niveau ici ne devrait pas être si élevé. A ces endroits, la différence entre la marque d'aujourd'hui et celle de 1893 se chiffre par pieds, tandis qu'elle n'est, à la Nouvelle-Orléans, que de quelques pouces. La cause en est facile à saisir. Depuis 8 à 10 jours, nous avons eu des vents qui soufflaient violemment et faisaient remonter l'eau en arrière. De là, la hauteur alarmante à laquelle nous venons d'assister. Au quai du côté supérieur de la rue Poydras, la barge qui sert d'intermédiaire entre le sol et les bateaux s'est affaissée et a presque disparu sous l'eau. Il en est résulté d'assez graves pertes. Les marchandises que l'on y avait déposées et que l'on croyait en sûreté ont été avariées. Hier matin, l'eau a légèrement baissé; en se retirant, elle a laissé un dépôt de sable sur le quai, mais les autorités sont en éveil, toutes les précautions sont prises pour prévenir un malheur. Si le temps se remet, il ne faudra que quelques jours de calme et de soleil pour rétablir tout dans son état normal.

Quant au Delta, et aux Etats du Mississipi et de l'Arkansas, la situation y est lamentable. Toutes les nouvelles qui nous en arrivent sont attristantes. Tout le monde, hommes, femmes et enfants, travaille, nuit et jour, et lutte avec le courage ou désespoir—sans succès, malheureusement. Les comtés de Washington, Bolivar, Issaquena, Sunflower, Coochoma, Tallahatchie, etc., souffrent beaucoup et sont peut-être condamnés à souffrir bien davantage. Ainsi, la brèche à six milles au-dessous de Tunica, dans le Mississipi est de 20 pieds de haut; la crevasse est de 15 pieds de profondeur. Dans une pareille situation, la fermeture devient à peu près impossible. C'est donc toute une contrée qui va être envahie par les eaux; c'est une ruine presque complète pour des milliers de malheureux.

Procès en dommages.

J. T. Leake a, hier matin, intenté un procès en dommages de $10,000 contre New Orleans City et Lake R. R. Co.

Le 16 février M. Leake a été mis hors du char de la dite compagnie et arrêté par le conducteur O. Jacobs, qui l'avait vu expectorer dans le char. M. Leake ne chiquait pas du tabac, et il a été acquitté le lendemain par le recorder.

L'ordonnance votée récemment n'atteint que les amateurs de tabac.

Le procès promet d'être intéressant.

A Port Eads.

Port Eads, 5 avril, six heures du soir.—Vent du sud, temps couvert en partie.

Arrivés:

La nuit dernière, vapeur anglais Barbara, de Naples; à Chas F. Orthwein et fils.

Vapeur anglais Moorish Prince, de Glascow; par voie des Barbades; à Meletta et Stoddart.

A six heures 30 du matin, vapeur américain Stillwater, de Puerto Cortes, par voie de Livingstone et de Bélize; à la Royal Mail Line.

A huit heures 30 du matin, vapeur norvégien Fulton, de Bluefields; à Chas. Weinberger.

Les aliments mal digérés

Nourrissent imparfaitement le système, par le fait qu'ils ne sont que partiellement assimilés par le sang. Les personnes pâles, à l'air hagard, souffrant d'estomacs dyspeptiques, d'appauvrissement du sang et de prostrations nerveuses, éprouvent un soulagement marqué et rapide à leurs souffrances en se servant de cet ami des malades et des débiles: les Hostetter's Stomach Bitters. Ce tonique et altératif bienfaisant active la digestion, laquelle assure au sang, aux fibres et aux tissus musculaires un développement proportionné. Il calment et fortifient, en outre, les nerfs faibles et fatigués, détruisent cette tendance à l'hypocondrie et à l'abattement, auxquels sont particulièrement enclines les personnes dyspeptiques et bilieuses. Ils sont aussi un appétitif agréable et salutaire et aident au repos. Les infirmes de de l'âge et des constitutions délicates des femmes, sont de beaucoup adoptée par ces Bitters qui sont, en outre, un sûr préventif et un médicament pour les fièvres des marais.

A l'Hôpital.

Les administrateurs de l'hôpital, le docteur Loeber, MM. Gibbons, Brousseau, Craig, Seemann, Vincent et Leake, se sont réunis sous la présidence du Dr E S. Lewis

Après la lecture du procès-verbal de la séance précédente, le comité de finance a soumis le rapport suivant:

Recettes du mois de mars, $1.648 15; reliquat en caisse le 1er mars, $15,973 45.

Débours: Prix des assurances $1,593 40; dépenses ordinaires, $9,900.76; en caisse, le 31 mars, $6,318 40, fonds spéciaux, $41,155 39; total. $47,473 79

Dans son rapport le docteur Bloom, chirurgien de l'hôpital, attire l'attention des administrateurs sur la mortalité de 6 0/0 pour les trois derniers mois, contre 8 0/0 dans les trois premiers mois de l'année dernière.

Pendant le mois dernier, 1476 malades ont été soignés à l'hôpital avec une mortalité de moins de 5 0/0; 625 ont été guéris et 775 étaient internés le 1er avril.

La moyenne pendant le mois a été de 825 par jour.

5,290 consultations ont été données à la clinique de dehors et l'ambulance a répondu à 102 appels, quatre payant une somme de $40.

Le docteur Bloom a terminé son rapport en annonçant la mort de Mme Sarah Breen, survenue le 20 mars.

Pendant 41 ans, Mme Breen a soigné les malades à l'hôpital et sa mort laissera un grand vide dans l'institution.

Avant de s'ajourner, les administrateurs ont placé les médecins suivants sur le *visiting staff* jusqu'au 1er octobre:

Chirurgiens: Les docteurs C. Chassaignac, Wm E. Parker, F. W Parham, J. P Orschner, S M. Fortier, H. B. Gessner, J. Laurans, E. D Fenner, E. L. McGehee, F. Michnard, H. S. Cochrane, R. Matas, S P. Delaup, M. Souchon, L. G. LeRoseff, C. L. Horton, F. Larue, C. A. Borey, H. P. Jones, B. W. Walmsley, A. J. Block, D. D. Martin, J. B. Elliot, Jr.

Médecins: J H. Bemiss, J. J. Archinard, G. F. Patton, E A. White, M. Landry, P. L. Cusache, C. J. Miller, Eugène Walet, Arthur Weber, P. E. Archinard, T. S. Kennedy, J. A. Storck, J. M. Elliott, J. M. Soniat, G. S. Bel, J. T. De Grange, C. H. Tebault, J. A. Rousel et A. G. Maylie.

Oculistes: B A. Pope, E. W. Jones

Auristes: E. W. Jones, O. Joachim.

Dermatologistes: J. Dyer et J. M. Lovell.

Dentistes: A. G. Fredrichs et L. D. Archinard.

Un comité a été nommé par le président dans le but de formuler des résolutions sur la mort de Mme Breen.

NOUVELLES A LA MAIN.

Vol.—La résidence de Jennie Green, rue Dryades 3216, a été visitée, ces jours ci, par un voleur qui en a emporté une montre et une chaîne en or évaluées à $50.

Incendie.—Une alarme a été donnée, hier soir, à huit heures, pour un feu découvert dans le troisième étage d'une bâtisse rue Poydras, près St Charles, appartenant à Geo. B Vincent et occupée par J S. Miller, comme un hôtel garni. Les dommages sont été insignifiants.

Chute.—En jouant sur le quai, hier soir, au pied de la rue du Canal, la petite Mary Kennedy, 5 ans, est accidentellement tombée à l'eau. Elle a été sauvée par deux messieurs qui l'ont ramenée à ses parents, rue Carondelet, près Poydras.

Un Directory Classifié des Affaires de la Nouvelle-Orléans pour 1897.

Donnant l'énumération de toutes les maisons faisant